

Quelles perspectives pour les dépenses sociales en France ?

Synthèse

Gédéon Tallemant
des Réaux,
*pseudonyme d'un
haut fonctionnaire,
spécialiste des
politiques sociales*

6 octobre 2017

Contrairement à une opinion très répandue, nos dépenses sociales ne sont pas sur une trajectoire explosive : non seulement la situation financière de notre système de protection sociale s'améliore mais elle devrait revenir à l'équilibre sous la présente mandature et rester sous contrôle à l'avenir, sans nécessiter de nouvelles ressources.

Ce système requiert toutefois un niveau de dépense élevé en comparaison de ce que connaissent les autres pays développés, pour une efficacité inégale et parfois décroissante.

Sa soutenabilité financière ne doit donc pas nous dispenser de réfléchir à ses évolutions futures, de corriger ses insuffisances et de l'adapter aux nouveaux besoins.

Sommaire

1. La situation des comptes sociaux s'est largement redressée depuis la crise	3
1.1. Un fort ralentissement de l'évolution des prestations sociales, dont la part dans le PIB recule	3
1.2. Le déficit global de la protection sociale s'est fortement réduit depuis 2010.	4
2. La situation financière de la protection sociale devrait rester maîtrisée à l'avenir	5
2.1. La part des dépenses sociales dans la richesse nationale devrait rester contenue à l'avenir	6
2.2. L'équilibre financier de la protection sociale peut être assuré sans ressources supplémentaires	7
3. Ces perspectives financières rassurantes ne doivent pas nous exonérer d'une réflexion sur les évolutions de notre protection sociale	9
3.1. On peut en premier lieu s'interroger sur le niveau global des dépenses et leurs modalités de financement	9
3.2. Le deuxième enjeu essentiel est celui de la maîtrise des dépenses de santé, qui constitue la clé de la soutenabilité financière de notre protection sociale	10
3.3. Troisième défi : s'assurer que la soutenabilité financière de notre système ne se fasse pas au prix de la dégradation de son efficacité.....	10
3.4. Le quatrième élément à considérer est celui du déséquilibre croissant de la répartition des dépenses sociales entre groupes d'âge	12
3.5. Enfin, ces projections supposent que les besoins aujourd'hui mal couverts par notre système de protection sociale restent sans réponse.....	12
Conclusion	13

Notre système de protection sociale est-il en péril financier ? À l'heure où s'ouvrent les débats relatifs au budget de la Sécurité sociale, il convient de corriger cette vision alarmiste, pourtant très présente dans le débat public. Ce sont, en effet, de bonnes nouvelles qu'apportent plusieurs publications récentes : la situation financière de notre protection sociale s'améliore et devrait rester maîtrisée à l'avenir. Mais ces perspectives financières rassurantes ne doivent pas nous exonérer d'une réflexion sur les évolutions nécessaires de notre système de protection sociale dans les années qui viennent.

1. LA SITUATION DES COMPTES SOCIAUX S'EST LARGEMENT REDRESSÉE DEPUIS LA CRISE

Après une forte dégradation sous l'effet de la crise économique et financière, on assiste depuis 2011 à un redressement rapide des comptes sociaux : la progression des dépenses sociales ralentit, et le déficit des comptes sociaux s'est considérablement réduit.

1.1. UN FORT RALENTISSEMENT DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS SOCIALES, DONT LA PART DANS LE PIB RECULE

L'année 2015 aura connu un record en matière de prestations sociales : celui de la plus faible croissance observée depuis qu'existent des comptes sociaux homogènes, soit depuis 1959¹. Cette évolution particulièrement faible (+ 1,6 %) confirme la décélération constatée sur les années récentes : les prestations ont effectivement progressé de 4,4 % par an entre 2000 et 2010 et de 2,6 % par an depuis.

Les comptes de la protection sociale

Le champ de la protection sociale considéré dans les comptes de la protection sociale réalisés par la DREES couvre l'ensemble des risques sociaux auxquels les ménages sont exposés, quel que soit leur financeur, et que la couverture soit obligatoire ou facultative.

En 2015, les dépenses de protection sociale sur ce champ s'élèvent à 746,6 milliards d'euros, soit 34 % du PIB. Elles sont constituées à 94 % de prestations sociales, le reste de la dépense étant constitué pour l'essentiel de frais de gestion et de frais financiers. Ces prestations sont financées à 91 % par les

¹ Sauf mention contraire, les données utilisées dans cette partie sont issues de l'ouvrage de la DREES : *La Protection sociale en France et en Europe en 2015* publié le 22 juin 2017.

administrations publiques, dont 80 % par les « administrations de sécurité sociale », qui regroupent l'ensemble des caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales mais aussi le régime d'assurance-chômage (UNEDIC), les hôpitaux publics ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).

Une partie de ce ralentissement s'explique par la faiblesse de l'inflation (la majorité des prestations sociales voient leur montant revalorisé en fonction de celle-ci), mais il est également le produit de mesures de maîtrise de la dépense, puisqu'on constate également une décélération de son évolution en volume.

Évolution des prestations par risque, à prix constant, en %

	1959-1981	1981-2007	2007-2009	2009-2015
Maladie	7,6	3,1	2,4	1,5
Invalidité	6,3	3,1	2,6	3,3
Accidents du travail - Maladies professionnelles	5,6	-1,6	-1,3	-1,8
Vieillesse-Survie	7,5	3,1	3,6	2,1
Famille	2,9	1,5	1,7	0,5
Emploi	16,6	1,0	7,7	2,3
Logement	10,3	4,1	3,8	1,1
Pauvreté - Exclusion sociale	5,7	10,7	8,6	1,1
Total	6,9	2,8	3,4	1,8

Source : DREES-CPS, INSEE-CNA pour le prix de la dépense de consommation finale, utilisé comme déflateur

Lecture : entre 1981 et 2007, les prestations ont crû de 2,8 % par an à prix constant. Ce rythme s'est élevé à 3,4 % par an entre 2007 et 2009, puis est revenu à 1,8 % par an au cours des cinq dernières années, toujours à prix constant.

Conséquence de ce ralentissement, la part des prestations sociales dans le PIB recule légèrement : elles représentaient 31,9 points de PIB en 2015, en baisse de 0,2 point par rapport à 2014.

1.2. LE DÉFICIT GLOBAL DE LA PROTECTION SOCIALE S'EST FORTEMENT RÉDUIT DEPUIS 2010

Le déficit de la protection sociale avait explosé sous l'effet de la crise : le solde de la protection sociale, excédentaire de 0,8 point de PIB en 2008, était devenu déficitaire de 1,1 point de PIB en 2010, soit le déficit le plus important de son histoire. Il a connu depuis

une résorption rapide : en 2015, il s'établit à 5,1 milliards d'euros (soit 0,2 % du PIB), soit une division par quatre depuis 2010.

Cette amélioration provient directement de l'amélioration du solde des administrations de sécurité sociale², comme l'illustre le dernier rapport de la Cour des comptes : leur déficit est passé de 23,2 Mds€ en 2010 à 2,9 Mds€ en 2016³.

Solde des administrations de sécurité sociale, en Mds€

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Administrations de sécurité sociale	-14,6	-23,2	-12,9	-12,7	-8,8	-7,8	-4,7	- 2,9

Source : INSEE, comptes nationaux

Cette amélioration des comptes sociaux apparaît d'autant plus remarquable qu'elle a eu lieu dans une période où se sont conjuguées faiblesse macroéconomique (taux de croissance de l'économie durablement faible, taux de chômage se maintenant à un niveau particulièrement élevé) et dégradation de la situation démographique (poursuite de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom).

2. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROTECTION SOCIALE DEVRAIT RESTER MAÎTRISÉE À L'AVENIR

Cette capacité de résilience du système de protection sociale français aux évolutions économiques et démographiques est-elle durable ? Les récentes projections à moyen-long terme des perspectives de dépenses et de financement des régimes de protection sociale, réalisées dans le cadre du Haut Conseil du financement de la protection sociale⁴ (HCFiPS), sont, de ce point de vue, plutôt rassurantes.

² Ce parallélisme entre l'amélioration du solde des administrations de sécurité sociale et celui de l'ensemble du champ de la protection sociale est largement mécanique, puisque les comptes de protection sociale relevant des administrations publiques centrale (État) et locales (collectivités locales) sont considérés, par convention, comme équilibrés par des contributions publiques.

³ Cour des comptes, « La situation et les perspectives des finances publiques », rapport publié le 29 juin 2017.

⁴ Haut Conseil du financement de la protection sociale, « Rapport sur les perspectives de financement à moyen-long terme des régimes de protection sociale », rapport publié le 30 juin 2017.

Ces projections présentent l'évolution tendancielle, à législation inchangée, des principales dépenses sociales d'ici à 2060, selon quatre scénarios macroéconomiques qui se différencient par le rythme d'évolution de la productivité et le taux de chômage, ainsi que deux variantes portant sur l'évolution des dépenses de santé.

Les scénarios retenus par le HCFiPS pour la projection des dépenses sociales

Afin d'illustrer la sensibilité de l'équilibre financier de la protection sociale aux évolutions macroéconomiques, quatre scénarios ont été envisagés dans le rapport du HCFiPS, qui se distinguent par leurs hypothèses en matière de gains de productivité du travail et de taux de chômage, ces deux variables constituant à long terme les principaux déterminants de l'équilibre financier d'un point de vue macroéconomique.

Deux scénarios médians (« Scénario 1,5 % » et « Scénario 1,3 % ») retiennent un taux de chômage de long terme de 7 %, mais se différencient par leur hypothèse d'évolution des gains de productivité (respectivement de 1,5 % et 1,3 %). Sont également présentées deux variantes : « Variante 1,8 % » d'évolution des gains de productivité et taux de chômage de 4,5 % ; « Variante 1 % » d'évolution des gains de productivité et taux de chômage de 10 %.

Chacun de ces scénarios macroéconomiques est ensuite projeté selon deux hypothèses d'évolution à long terme des dépenses de santé par tête : dans la première, elles évoluent comme la richesse nationale ; dans la seconde (élasticité 1,4), les dépenses de santé par tête évoluent plus rapidement que la richesse nationale en début de période, comme cela a été constaté sur le passé, puis leur croissance converge vers celle du PIB.

2.1. LA PART DES DÉPENSES SOCIALES DANS LA RICHESSE NATIONALE DEVRAIT RESTER CONTENUE À L'AVENIR

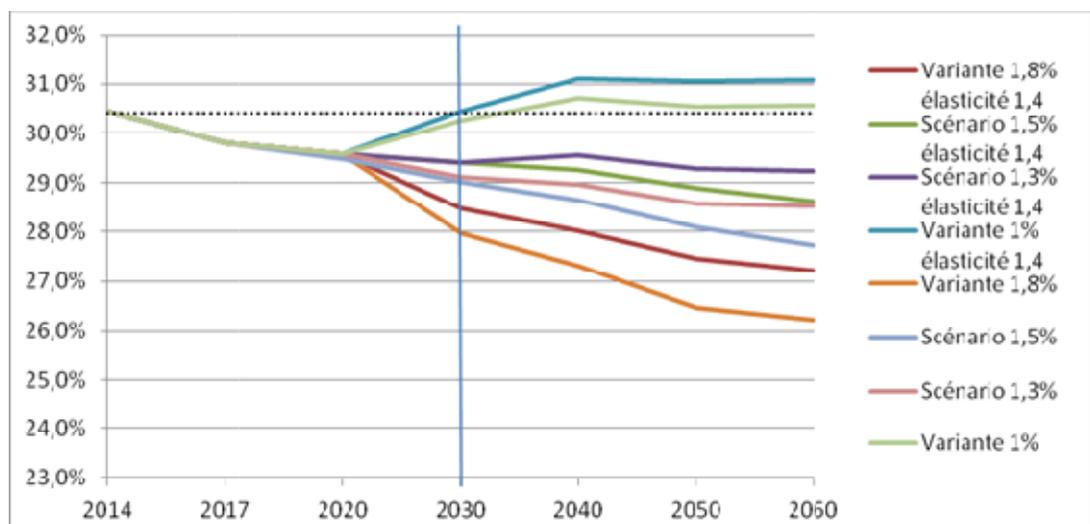
Le premier résultat notable de ces projections porte sur l'évolution de la part des dépenses sociales dans la richesse nationale : celle-ci devrait diminuer dans trois des quatre scénarios économiques envisagés dans le rapport. Cette diminution serait comprise entre 0,4 et 1,8 point de PIB à l'horizon 2030, et 0,6 et 3,6 points de PIB à l'horizon 2060.

Ce n'est que dans le scénario macroéconomique le plus pessimiste considéré dans ces projections (productivité durablement limitée à 1% par an et chômage se maintenant à 10 % à long terme) que la part des dépenses sociales dans le PIB ne diminuerait pas. Stable par rapport au début de la projection à l'horizon 2030, sa progression serait ensuite très dépendante de l'hypothèse d'évolution des dépenses de santé par tête : quasi nulle si celles-ci progressent au même rythme que la richesse nationale, elle augmenterait en

revanche de 0,6 point de PIB dans l'hypothèse d'une dynamique des dépenses individuelles de santé plus forte que celle du PIB.

Nos dépenses sociales ne sont donc pas sur une trajectoire explosive : même dans le scénario le plus pessimiste considéré, leur part dans la richesse nationale croîtrait légèrement jusqu'en 2040, mais elle se stabiliserait au-delà.

Évolution tendancielle à législation inchangée des dépenses de protection sociale (régimes d'assurances sociales, État et départements) en % du PIB



Source : Projections de la Cnaf, du COR, de la Drees, de la DSS et de la DG Trésor ; calculs SG HCFiPS et auteur

Lecture : dans le scénario « 1,3 », la part des dépenses de protection sociale dans le PIB passerait de 30,4 % en 2014 à 29,1 % en 2030 et 28,6 % en 2050.

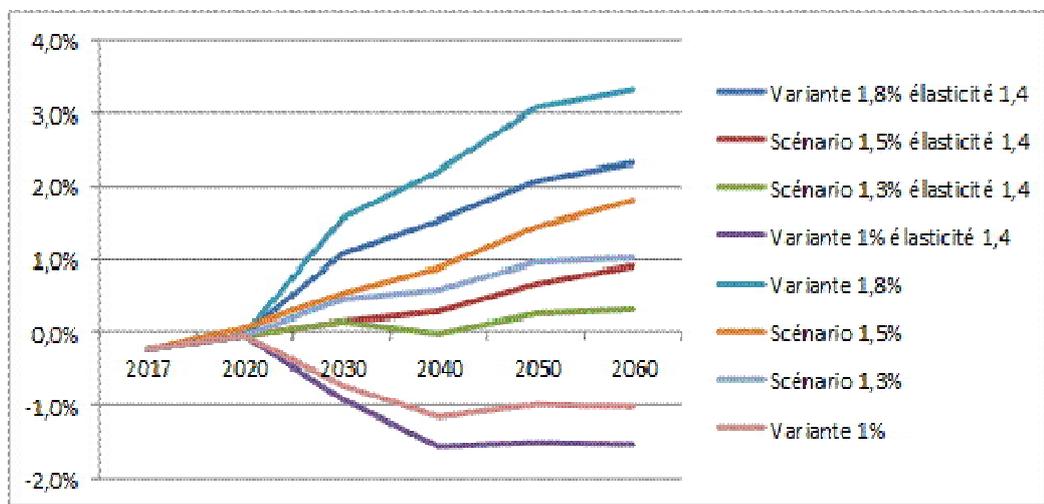
2.2. L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA PROTECTION SOCIALE PEUT ÊTRE ASSURÉ SANS RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Deuxième résultat notable de ces projections, l'équilibre financier de notre protection sociale peut être assuré sans qu'il soit besoin d'accroître la part de la richesse nationale qui lui est actuellement consacrée (soit 29,5 % du PIB sur le champ couvert par la projection).

Dans l'ensemble des scénarios, les ressources actuelles de la protection sociale permettraient un quasi-retour à l'équilibre (déficit inférieur à 1 milliard d'euros, soit 0,05 % du PIB) à l'horizon 2020. Au-delà, les recettes seraient supérieures aux dépenses (cet

excédent pouvant atteindre plusieurs points de PIB dans les scénarios les plus optimistes), sauf dans le scénario macroéconomique le plus pessimiste. Dans ce cas, un besoin de financement apparaîtrait après 2020 pour se stabiliser à compter de 2040 (à 1 % du PIB dans l'hypothèse d'élasticité unitaire des dépenses de santé, 1,5 % dans l'hypothèse d'une évolution plus dynamique de ces dépenses).

Besoin ou capacité de financement de la protection sociale par rapport à ses ressources actuelles, en % du PIB



Source : Projections de la Cnaf, du COR, de la Drees, de la DSS et de la DG Trésor ; calculs SG HCFiPS et auteur

Lecture : en 2017, les ressources consacrées à la protection sociale sont inférieures de 0,3 % du PIB aux dépenses. Dans le scénario « 1,3 », ces ressources seraient supérieures aux dépenses de 0,4 % du PIB en 2030 et 0,9 % du PIB en 2050.

On peut en outre noter, comme le souligne le HCFiPS, que ces projections sont réalisées sans prendre en compte les ressources qui seront rendues disponibles par l'extinction probable de la Cades, en 2024 – soit environ 0,75 % du PIB –, ni les réserves dont disposent certains organismes (fonds de réserve pour les retraites, régimes de retraite complémentaire), alors que ces leviers pourraient au moins en partie être mobilisés pour faire face à d'éventuels déséquilibres des comptes sociaux.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il intervient dans un contexte de vieillissement démographique plus important qu'anticipé jusqu'ici (l'INSEE ayant révisé à la baisse ses

prévisions de flux migratoires et à la hausse celles portant sur l'augmentation de l'espérance de vie).

En revanche, cet équilibre financier global peut masquer des déséquilibres sur certains sous-secteurs : les besoins de financement seraient concentrés sur les régimes d'assurance sociale, en particulier les régimes d'assurance maladie et de retraite. Des transferts de ressources seront donc nécessaires pour s'assurer qu'au-delà de l'équilibre global ne se constituent pas des déséquilibres sectoriels. Ces transferts de ressources devraient avoir lieu entre régimes d'assurances sociales, mais surtout entre l'État, dont les dépenses sociales, notamment en matière de retraite, devraient fortement diminuer sur la période, et ces régimes.

3. CES PERSPECTIVES FINANCIÈRES RASSURANTES NE DOIVENT PAS NOUS EXONÉRER D'UNE RÉFLEXION SUR LES ÉVOLUTIONS DE NOTRE PROTECTION SOCIALE

Les projections financières réalisées par le HCFiPS sont rassurantes sur la soutenabilité financière de notre système de protection sociale : malgré l'effet massif du vieillissement sur ses dépenses, les réformes intervenues jusqu'ici permettent de garder sa trajectoire sous contrôle. C'est une bonne nouvelle pour notre modèle social et nos comptes publics, et il faut la souligner.

Pour autant, cette situation ne doit pas nous exonérer d'une réflexion sur l'évolution de notre protection sociale.

3.1. ON PEUT EN PREMIER LIEU S'INTERROGER SUR LE NIVEAU GLOBAL DES DÉPENSES ET LEURS MODALITÉS DE FINANCEMENT

La dépense sociale dans notre pays devrait rester à un niveau élevé en comparaison de ce que connaissent les autres pays développés⁵, même dans les scénarios où la part de cette dépense dans le PIB diminuerait. L'importance de la part publique de ce financement, qui reflète largement des choix de socialisation de dépenses assurées dans d'autres pays par

⁵ La France est, selon Eurostat, le pays qui consacrait en 2014 à la protection sociale (dépenses publiques et privées) la part de sa richesse nationale la plus importante (32,2 %), devant le Danemark (31,6 %) et la Finlande (31,1 %). La dépense moyenne dans l'Union européenne était de 27,8 % du PIB.

des couvertures privées, pose également la question de l'arbitrage entre les dépenses de protection sociale et d'autres usages des deniers publics (éducation et formation, sécurité...). A minima, il convient d'évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience des dépenses sociales, afin de s'assurer qu'elles atteignent les objectifs fixés et ce au meilleur coût. On peut aussi s'interroger sur une évolution des modalités de son financement : le système de protection sociale français reste majoritairement financé par les revenus du travail, malgré un élargissement de sa base de financement depuis vingt-cinq ans, ce qui peut peser sur l'activité économique dans un contexte d'ouverture et de concurrence internationale accrues.

3.2. LE DEUXIÈME ENJEU ESSENTIEL EST CELUI DE LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ, QUI CONSTITUE LA CLÉ DE LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DE NOTRE PROTECTION SOCIALE

Alors que les dépenses devraient diminuer ou n'augmenter que modérément pour la quasi-totalité des autres risques sociaux, les projections font apparaître une forte croissance des dépenses de santé dans tous les scénarios. Cette progression atteindrait 0,7 point de PIB à l'horizon 2040 et 1 point à l'horizon 2060 sous le seul effet du vieillissement de la population et de l'évolution de son état de santé. Mais elle pourrait atteindre 1,5 à 1,9 point si les dépenses de santé par tête progressaient durablement plus vite que la richesse nationale, ce qui correspond aux évolutions constatées sur longue période. Or, si les pouvoirs publics disposent de leviers pour agir sur l'évolution de la dépense de santé par tête (mesures en matière de maîtrise de dépenses, d'optimisation ou de régulation), celle-ci dépend aussi de facteurs difficiles à anticiper comme à maîtriser, et en premier lieu des évolutions technologiques et thérapeutiques⁶.

3.3. TROISIÈME DÉFI : S'ASSURER QUE LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DE NOTRE SYSTÈME NE SE FASSE PAS AU PRIX DE LA DÉGRADATION DE SON EFFICACITÉ

Une partie de la baisse des dépenses à venir repose sur des modifications de comportement qui ne remettent pas en question l'efficacité de notre modèle (meilleure

⁶ Voir par exemple Cusset Pierre-Yves, « Les déterminants de long terme des dépenses de santé en France », France Stratégie, juin 2017, et « Innovation et système de santé », rapport 2016 du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie.

efficience des dépenses de santé, relèvement de l'âge de départ en retraite parallèlement à l'augmentation de l'espérance de vie, ciblage accru de certaines prestations). Mais sa soutenabilité repose largement sur la baisse progressive de la valeur relative des prestations sociales (hors santé) par rapport au niveau de vie moyen, sous l'effet des mécanismes d'indexation (les prestations sont revalorisées en tout ou partie en fonction de l'évolution des prix et non des salaires), et ce d'autant plus que les hypothèses de croissance à long terme sont élevées. Ce phénomène est déjà bien identifié pour les retraites, puisque le rééquilibrage des régimes repose largement sur la diminution du niveau de vie relatif des retraités⁷, sans toutefois que cette évolution apparaisse insoutenable. Le niveau de vie des retraités resterait supérieur à celui de l'ensemble de la population jusqu'en 2031 dans tous les scénarios ; il resterait supérieur à 90 % du niveau de vie moyen (soit son niveau au début des années 1990) jusqu'en 2060.

Le niveau de vie relatif des retraités ne chuterait fortement que dans les scénarios macroéconomiques les plus optimistes, mais ce sont précisément ceux où le système de retraite dégagerait un excédent qui pourrait être redistribué afin de revaloriser le niveau relatif des retraites.

Cet effet est, en revanche, majeur pour les prestations familiales, les minima sociaux et les prestations liées à la dépendance, puisque leur indexation moins rapide que les salaires conduirait à une forte baisse du niveau de vie relatif de leurs bénéficiaires, pour les prestations destinées à soutenir le revenu des ménages les plus modestes, ou à une diminution de leur « pouvoir d'achat », pour les prestations destinées à financer des services (garde d'enfants, aide aux personnes dépendantes) dont le coût devrait suivre l'évolution générale des salaires. À titre d'illustration, la valeur en « équivalent salaire » de ces prestations, si elles étaient indexées sur les prix jusqu'en 2060, serait réduite d'un tiers dans le scénario économique le moins favorable et divisée par deux dans le plus favorable. Le surcoût d'une indexation de ces prestations sur les salaires serait relativement limité (0,2 point de PIB pour les prestations familiales et 0,1 point de PIB pour les aides aux personnes âgées dépendantes par rapport à l'hypothèse d'indexation retenue dans les projections).

⁷ Voir par exemple Guégano Yves et Maigne Gautier, « Comment réduire la sensibilité du système de retraite à la croissance », France Stratégie, janvier 2017 et « Évolutions et perspectives des retraites en France », rapport annuel du COR, juin 2017.

3.4. LE QUATRIÈME ÉLÉMENT À CONSIDÉRER EST CELUI DU DÉSÉQUILIBRE CROISSANT DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES SOCIALES ENTRE GROUPES D'ÂGE

Les dépenses de protection sociale en France sont, en effet, déjà très fortement concentrées sur les individus les plus âgés : en 2011, les dépenses consacrées aux plus de 60 ans représentaient 61 % des dépenses de protection sociale, contre 53,3 % en 1979⁸. Cette concentration des dépenses de protection sociale sur les plus âgés devrait s'accroître à l'avenir, puisque les dépenses les plus dynamiques (santé, prise en charge des personnes âgées dépendantes) bénéficient majoritairement aux plus de 60 ans, alors que les dépenses destinées aux enfants et aux personnes d'âge actif (prestations familiales, minima sociaux, indemnisation du chômage...) devraient voir leur part dans le PIB décroître. Elle pourrait poser un problème de soutenabilité économique et sociale si le financement de ces dépenses restait concentré comme aujourd'hui majoritairement sur les actifs.

3.5. ENFIN, CES PROJECTIONS SUPPOSENT QUE LES BESOINS AUJOURD'HUI MAL COUVERTS PAR NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE RESTENT SANS RÉPONSE

En effet, ces projections, réalisées à législation inchangée, supposent que les besoins aujourd'hui mal couverts par notre système de protection sociale restent sans réponse satisfaisante. C'est particulièrement le cas dans trois domaines dans lesquels des progrès peuvent être réalisés par rapport aux systèmes sociaux les plus performants :

- en matière d'accueil collectif des jeunes enfants, dont le taux de couverture stagne en France depuis le début des années 2000 aux alentours de 20 %, alors que près d'une demande de place en crèche sur deux n'est pas satisfaite – cette stagnation contrastant avec les efforts conduits dans d'autres pays sur la même période⁹ ;

⁸ D'Albis Hippolyte, Cusset Pierre-Yves, Navaux Julien, « Les jeunes sont-ils sacrifiés par la protection sociale ? », France Stratégie, janvier 2016.

⁹ Collombet Catherine, Maigne Gautier et Palier Bruno, « Places en crèches : pourquoi l'Allemagne fait mieux que la France depuis dix ans ? », France Stratégie, mai 2017.

- en matière de soutien aux jeunes adultes, puisque notre pays est l'un des derniers en Europe à ne pas assurer de garantie de revenu aux jeunes dès leur majorité, tranche d'âge pourtant particulièrement touchée par la pauvreté¹⁰ ;
- enfin, en matière de prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, notamment en établissement, où les taux d'efforts des personnes accueillies restent très élevés¹¹.

CONCLUSION

Les perspectives financières qui ressortent des dernières projections des comptes sociaux sont rassurantes quant à la capacité de notre système de protection sociale à faire face aux effets massifs du vieillissement sur ses dépenses. Cette bonne nouvelle vient contredire les discours alarmistes sur l'avenir de notre modèle social ou le caractère incontrôlé de nos finances sociales. Pour autant, on ne saurait considérer que notre protection sociale peut être gérée en « pilotage automatique ». Il convient, au contraire, de rester vigilant pour garantir sur la durée l'équilibre entre soutenabilité financière et efficacité sociale, et de réévaluer régulièrement l'adéquation des réponses apportées par notre protection sociale à l'évolution des besoins sociaux.

¹⁰ Boisson-Cohen Marine et Cusset Pierre-Yves, « Jeunesse, vieillissement : quelles politiques », France Stratégie, mars 2016.

¹¹ Voir l'état des lieux réalisé dans le rapport (à paraître sur le site <http://www.hcfea.fr>) du Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge.